

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 10 Septembre 2024 à 20h

Date de la convocation : 03/09/2024

Date d'affichage : 03/09/2024

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	17	23

L'an deux mille vingt-quatre, le dix septembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 03/09/2024.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M CHOMAT Pascal - Mme TRIOMPHE Christine - Mme VERPY Evelyne - M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - M PONCET Marc - Mme FERRE Odile - Mme DURON Josette - M LAMURE Christophe - Mme PERRIN Cécile - Mme CHABANNE Christelle - Mme BLANCHARD Claude - Mme PALMIER Catherine - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves - Mme DURON Sabrina

Pouvoirs déposés : Mme DUFOUR Françoise donne pouvoir à M. DUPIN Gilles - M. VOLLE Jean Marc donne pouvoir à M. LAMURE Christophe - Mme PEILLON Jacqueline donne pouvoir à M. CHOMAT Pascal - M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme VERPY Evelyne - M YENIL Etienne donne pouvoir à M. Marc PONCET - Mme COLOMB Florence donne pouvoir à M. CELEN Devris

SECRETAIRE DE SEANCE : M PONCET Marc

Objet : Avis sur enquête publique

M. le Maire expose :

La société RECYF a formulé une demande d'autorisation environnementale en vue de l'augmentation des capacités de traitement et la valorisation de déchets non dangereux, sur le site de Balbigny. Conformément aux dispositions du code de l'environnement, cette autorisation est assujettie à une enquête publique préalable.

Cette enquête publique a eu lieu du lundi 22 juillet au mardi 20 août 2024.

Compte tenu du dossier, M. le Maire informe ne pas avoir émis de remarque particulière sur l'extension de l'activité de la société RECYF et demande au conseil de prendre acte de la demande de l'entreprise RECYF.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal prend acte de la demande de l'entreprise RECYF et n'émet pas de remarque particulière.

Secrétaire de séance
M. Marc PONCET

Monsieur Gilles DUPIN
Maire

Fait et délibéré à Balbigny,
Copie certifiée conforme
A Balbigny, le 10/09/2024

